

Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer

Affiliée à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, UNAN

Spécificités du pack sécurité

8 Avril 2010

PM/NI/10.13/AB

De la spécificité du pack de sécurité pour le kayak de mer &

de son emploi optimum pour une navigation à 6 nautiques d'un abri

La note PM/NI/10.03/GC du 31 janvier 2010, présente : "La D.240 et les recommandations de Pagayeurs Marins pour l'armement et la navigation ".

A la lecture du tableau de l'armement pour la navigation, il ressort, que pour naviguer en kayak de mer jusqu'à 06 nautiques d'un abri le kayakeur doit disposer notamment de:

- 1 équipement individuel de flottabilité (50 newtons mini/50N) avec bandes réfléchissantes,
- 1 moyen de repérage lumineux,
- 3 feux rouges à main automatiques ou/et petites fusées,
- 1 miroir de signalisation optique,
- 1 moyen de signalisation sonore
- 1 moyen de remonter à bord.

En complément:

- 1 radio (VHF),
- 1 sachet de 20g de fluorescéine.
- 1 pagaie de secours

Il n'y a aucune difficulté à se procurer cet impédimenta réglementaire. La qualité de ces équipements est fonction de l'évaluation financière de votre sécurité ou si vous préférez de votre survie.

A combien estimez-vous votre survie : entre x euros et y euros, à vous de choisir!?

Une fois en règle avec la législation, il faut que vous puissiez en disposer de façon adaptée à votre action en kayak de mer. Nous vous proposons une présentation de la combinaison : gilet multi poche plus Equipement Individuel de flottabilité (EIF/150N).

Les photos présentées ci-dessous ont simplement pour but de montrer un type de matériel. .Ce ne sont pas des recommandations pour les produits de tel ou tel fabricant. De même les adresses de sites sont données à titre d'information comme indiqué à la dernière ligne de cette note.

1. Gilet multipoche (Photo 1)

De nombreux modèles sont disponibles chez les détaillants d'articles de pêche ou dans les armureries.

- Privilégiez un tissu synthétique.
- Il ne doit pas descendre en dessous de la taille.
- Le nombre de poches disponible doit permettre l'emport du pack de sécurité.

http://www.twenga.fr/dir-Sports,Peche,Gilet-de-peche

2. Moyen de repérage lumineux (Photos 2 & 3)

- Pile amorçage à l'eau de mer (SAFT).
- Lampe flash Solas, Modèle DNS
- Bâtonnets lumineux chimioluminescent, visible à plus d'un nautique. Fiable à 100%, incassable, étanche, non toxique. www.accastillage-diffusion.com

3. Signal de détresse jour/nuit (Photo 4)

Constitué d'un corps cylindrique avec un côté jour, émetteur de fumée rouge orange; un côté nuit repéré par un détrompeur tactile (empreintes) un bengale rouge.

- Conçu pour être utilisé d'une seule main (gauche ou droite) avec des gants.
 - Etanche à 70m de profondeur. <u>www.etienne-lacroix.com</u>







4. Ensemble de signalisation de détresse type 428A et 328-8 (Photos 5-6)

Constitué d'un lanceur et de six signaux autopropulsés, fixés sur un râtelier en plastique.

- Ils sont conditionnés dans une pochette plastique étanche.

www.etienne-lacroix.com ou un dispositif moins puissant WWW.expe.fr







5. Miroir de signalisation (Photo 7)

En verre à très haut pouvoir réfléchissant. Doté d'un système de visée performant.

- Peu encombrant, tient parfaitement en main.

www.auvieuxcampeur.ffr



6. Moyen de signalisation sonore

A poste sur la vessie de sauvetage gonflable ou dans une poche de l'EIF

7. Radio V.H.F. (complément) (Photo 8)

- V.H.F. portable, étanche ou dans une pochette étanche.

www.accastillage-diffusion.com

La radiotéléphonie en mer PM/NI/09.009/A.BHE

http://www.pagayeursmarins.org/

index.phpoption=com_content&view=article&id=55&Itemid=66

8. Fluorescéine (complément) (Photo 9)

Sachet étanche de 40g, à disperser dans l'eau pour former une nappe fluo rescente.

- Durée: 01heure environ.

www.pecheur.com ou en pharmacie, à stocker dans un petit tube étanche (pellicule photo par exemple)





9. Sac de survie (Photo 10)

Sac plastique utilisé comme protection thermique pour ralentir l'hypothermie.



10 . Equipement Individuel de Flottabilité (E.I.F.)

Ces E.I.F. sont définis en fonction d'une flottabilité type exprimé en Newton. Pour savoir plus sur les normes:

http://www.officiel-prevention.com/protections-individuelles/le-corps/detail_dossier_CHSCT.php?rub=91&ssrub=100&dossid=135

Extrait:

On distingue deux types d'EIF:

- les aides à la flottabilité : ils nécessitent que l'utilisateur nage ou effectue d'autres mouvements pour se positionner avec la tête hors de l'eau. Ils aident seulement le porteur conscient à se sauver lui-même.

- les gilets de sauvetage : ils garantissent une position de flottaison sur le dos (tête hors de l'eau) de l'utilisateur.Chacun de ces deux équipements peut être complété par un harnais de sécurité et une longe de sécurité ou 'corde de vie'.

Norme EN 393 Aide à la flottabilité 50 Newton

Utilisation en eaux calmes, protégées où les secours sont à proximité. Garantit la flottabilité seulement d'une personne consciente.

Norme EN 395 Gilets de sauvetage 100 Newton

Utilisation en eaux calmes, protégées et eaux intérieures, avec personne portant des vêtements légers. Ne garantit pas le retournement sur le dos d'une personne inconsciente portant des vêtements lourds.

Norme EN 396 Gilets de sauvetage 150 Newton (Photos 11 & 12)

Utilisation dans toutes les eaux, même agitées. Garantit le retournement sur le dos d'une personne inconsciente sauf dans de rares cas, par exemple à cause de vêtements de travail lourds et encombrants.

Norme EN 399 Gilets de sauvetage 275 Newton

Utilisation en haute mer et conditions extrêmes. Garantit le retournement sur le dos d'une personne inconsciente même portant des vêtements de travail très lourds.

Gilet de sauvetage avec vessie gonflable 150 Newton/Norme EN.396 (+ 70)

Confortable d'un encombrement réduit, porté très haut sur la poitrine pour apporter le moins de gêne possible, notamment pour la pratique de l'esquimautage, il assure une sécurité optimum. http://www.profilnature.com/1311-gilet-de-sauvetage-peche-automatique-150-n.html





Nota: Les raccourcis qui figurent dans le texte n'augurent en rien un partenariat commercial avec ces sites de vente à distance; ils sont mentionnés pour information des membres de Pagayeurs Marins.

Alain Bohée Avril 2010

Déclaration à la Préfecture des Côtes d'Armor n° 0224009199 du 16 octobre 2001 66 rue Georgette Guesdon 53000 LAVAL

Tous droits de reproduction réservés

www.pagayeursmarins.org

fpkm@pagayeursmarins.org